

Titre du cours : Centre des opérations d'urgence

Responsable du cours : Gestion des mesures d'urgence de l'Alberta

Clientèle cible :

Représentants d'organismes qui ont ou qui pourraient jouer un rôle au COU. Par exemple :

- Membres des organismes municipaux de services de sinistre
- Personnel des municipalités et représentants municipaux élus
- Personnel des services d'urgence
- Représentants de la santé
- Gestionnaire et remplaçant des services sociaux d'urgence
- Représentants des écoles et des conseils scolaires
- Représentants de l'industrie et des services publics
- Personnel du gouvernement provincial

Restrictions quant aux participants :

L'accès est possible par le biais des municipalités.

Description du cours : Le cours vise à fournir aux participants les connaissances et les compétences nécessaires pour pouvoir assumer les responsabilités qui leur reviennent dans le cas d'une urgence à titre de membre de l'équipe du centre d'opérations d'urgence.

Objectifs du cours :

Ce cours donne aux personnes qui travailleraient ensemble dans une situation d'urgence l'occasion d'apprendre et de pratiquer ensemble. À la fin de ce cours, les participants seront en mesure de comprendre :

- l'objectif, les rôles, les responsabilités et les fonctions d'un centre d'opérations d'urgence;
- les exigences physiques d'un centre d'opérations d'urgence;
- comment mettre en action un centre d'opérations d'urgence
- le lien entre le centre d'opérations d'urgence, les sites d'intervention, les centres d'accueil et les autres centres d'opérations d'urgence (industrie, gouvernements provinciaux, autres municipalités)

- Cours préalables** : Avoir suivi le cours Notions élémentaires sur la préparation aux situations d'urgence est fortement recommandé.
- Genre de formation** : Une variété de méthodes pédagogiques est utilisée (p. ex. : présentations de contenu, discussions en classe) pour atteindre les objectifs pédagogiques souhaités. De même, un exercice est inclus afin de donner aux apprenants une occasion de pratiquer et de mettre en application leurs compétences et connaissances.
- Taille de la classe** : Un minimum de 20 participants provenant d'un échantillon de services et de disciplines est recommandé.
- Emplacement du cours** : L'emplacement est déterminé par la municipalité qui organise le cours.
- Disponibilité du cours** : Les municipalités qui veulent organiser un cours peuvent engager à contrat un formateur qui est en mesure d'offrir le cours selon les normes de la Gestion des mesures d'urgence de l'Alberta.
- Frais** : Les municipalités dont la population est de moins de 20 000 habitants sont admissibles à une subvention de formation pour défrayer les coûts du cours. Les cours sont offerts sur une base régionale.
- Point d'accès** : Gestion des mesures d'urgence de l'Alberta, Programmes de formation
Téléphone : (780) 422-9000
- Autres observations** :